

RCS : CHAUMONT

Code greffe : 5201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAUMONT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00253

Numéro SIREN : 528 902 042

Nom ou dénomination : G.H.M.

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt 1079

Greffe du tribunal de commerce de CHAUMONT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/1079

Déposant :

Nom/dénomination : G.H.M.

Forme juridique :

N° SIREN : 528 902 042

N° gestion : 2010 B 00253

Copie Certifiée Conforme à l'original.

GHM

Société par Actions Simplifiée

Rue A. Durenne - 52220 SOMMEVOIRE

Tél. 03 25 55 43 21 - Fax 03 25 55 62 88

Département 21-500-000 SIRET 528 902 042 00027

BILAN - ACTIF

N° 2050-SD 2020

Adresse de l'entreprise **RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Numéro SIRET* 5 2 8 9 0 2 0 4 2 0 0 0 2 7

Arrivé le 31 12 2020 Nc 3

		Brut		Amortissements/Provisions		Net		
		1		2		3		
				2020				
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					
		Frais de développement *	CX					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	467 899		357 842		110 057
		Fonds commercial (I)	AH	676 554				676 554
		Autres immobilisations incorporelles	AJ					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	53 816				53 816
		Constructions	AP	5 458 454		2 400 430		3 058 024
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 078 760		8 909 489		3 169 270
Autres immobilisations corporelles		AT	726 830		590 596		136 234	
Immobilisations en cours		AV	348 080				348 080	
Avances et acomptes		AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
	Autres participations	CU						
	Créances rattachées à des participations	BB						
	Autres titres immobilisés	BD						
	Prêts	BF	23 628				23 628	
	Autres immobilisations financières *	BH	22 267				22 267	
TOTAL (II)		BJ	19 456 286	12 258 358	7 597 930			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 959 674	474 261		4 485 413	
		En cours de production de biens	BN	8 040 838	997 444		7 043 393	
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR	3 274 403	234 638		3 039 765	
		Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV						
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	19 329 593	1 630		19 327 963	
		Autres créances (3)	BZ	2 728 460			2 728 460	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	514 659			514 659	
Disponibilités		CF	6 217 573			6 217 573		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	73 033			73 033		
	TOTAL (III)	CJ	45 138 232	1 707 974	43 430 259			
	Frais d'émission d'emprunt à durée	(IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM						
	Écarts de conversion actif *	(VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	64 994 521	13 966 332	51 028 189			

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	3 979
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Sage



A

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		G. H. K.		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ...)	21 500 000		DA	21 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	440 296
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence)	EK		DC	
	Réserve légale (3)			DD	107 603
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	BI		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	EJ		DG	2 040 983
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(199 149)
	Subventions d'investissement			DJ	288 989
	Provisions réglementées *			DK	492 615
				DL	24 671 339
	TOTAL (I)				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
				DO	
	TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	2 489 570
				DR	2 489 570
	TOTAL (III)				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 992 451
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	EI		DV	1 034 644
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	48 163
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 410 658
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 991 393
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	389 968
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
			EC	23 867 280	
	TOTAL (IV)				
	Écarts de conversion passif *			ED	
				EE	51 028 189
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			IF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			IG	19 631 969	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			IH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)**

Désignation de l'entreprise : <u>G.H.M.</u>		Néant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N						
		France	Exportation et livraisons intracomunitaires					
		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	715 943	FB	27 964	FC	743 907	
	biens *	FD	66 922 527	FE	2 016 525	FF	68 939 052	
	Production vendue services*	FG	1 843 542	FH		FI	1 843 542	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	69 482 012	FK	2 044 489	FL	71 526 501	
	Production stockée*					FM	1 364 530	
	Production immobilisée*					FN	232 630	
	Subventions d'exploitation					FO	63 047	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	630 534	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 551	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	73 819 793
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	136 720	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	26 395 770	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 146 415)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	28 621 380	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	840 229	
	Salaires et traitements*					FY	13 191 204	
	Charges sociales (10)					FZ	4 414 122	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	795 277
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	209 160
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	343 640	
	Autres charges (12)					GE	16 763	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	73 817 851	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 942	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	494	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 176	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	26 670	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	28 390	
	Différences négatives de change					GS	186	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	28 576	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 906)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	37	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage



A

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2020

Désignation de l'entreprise		G.H.M.		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	344 051	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	76 928	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	129 278	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	550 257	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	563 769	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	185 673	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	749 442	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HI	(199 186)	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	74 396 720	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	74 595 869	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	344 051
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	11 824
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	12 619
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	33 935
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	28 086
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	8 419	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6		
	dont cotisations facultatives Madelin			A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
PENALITES DE RETARD				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIVERS				548 745		
CESSIONS IMMOBILIERES					12 792	
SUBVENTION SUR INVESTISSEMENT					64 137	
AMORTISSEMENT DEROGATOIRES				185 673	129 278	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR				Charges antérieures	Produits antérieurs	
CLIENT				11 824	343 474	
					576	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° par espèce au moment des constatations

CADRE A										IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
										TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice en résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
										CZ		KD		LN		LQ		OG		D8		D9			
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ								D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		1 143 718						KE		KF 735			
Terrains												KG		53 816						KH		KI			
Constructions												KJ		1 864 094						KK		KL 976 691			
Sur sol propre												L9													
Dont Composants												M1													
Sur sol d'autrui												KM								KN		KO			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions												KP		1 806 690						KQ		KR 866 261			
Dont Composants												M2													
Installations techniques, matériel et outillage industriels												KS		9 281 263						KT		KU 2 598 176			
Dont Composants												M3													
Autres immobilisations corporelles												KV								KW		KX			
Installations générales, agencements, aménagements divers *												KY		26 316						KZ		LA			
Matériel de transport *												LJ													
Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		687 169						LC		LD 35 719			
Emballages récupérables et divers *												LE								LF		LG			
Immobilisations corporelles en cours												LH		561 946						LI		LJ 26 610			
Avances et acomptes												LK								LL		LM			
TOTAL III										LN		14 281 293						LO		LP 4 503 366					
Participations évaluées par mise en équivalence												8G						8M		8T					
Autres participations												8U						8V		8W 76 500					
Autres titres immobilisés												8P						8R		8S					
Prêts et autres immobilisations financières												8T		45 727				8U		8V 168					
TOTAL IV										LQ		45 727						8R		8S 76 668					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										OG		15 470 737						8T		8U 4 580 769					

CADRE B										IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation nette ou évaluation par mise en équivalence					
										TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		par versement de poste à poste		par cessions à titre libre ou libre sans service ou résultat d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		à la fin de l'exercice			
										IN		IO		IY		IZ		I4		CO		LV		LW		LX		LY	
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN								CO				D0		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO						LV		1 144 453		LW		1 144 453		IX			
Terrains												IP						LX		53 816		LY		53 816		LZ			
Constructions												IQ		3 500		MA		58 691		MB		2 765 503		MC					
Sur sol propre												IR				MD				ME				MF					
Sur sol d'autrui												IS				MG				MH		2 672 951		MI					
Inst. géol. agencés et am. des constructions												IT		245 579		MJ		37 655		MK		12 078 760		ML					
Installations techniques, matériel et outillage industriels												IU				MM				MN				MO					
Autres												IV				MP		26 316		MQ		26 316		MR					
Immobilisations corporelles												IW		18 603		MS		22 372		MT		700 815		MU					
Matériel de transport												IX				MV				MW				MX					
Matériel de bureau et mobilier informatique												MY		1240 476		MZ				NA		348 080		NB					
Emballages récupérables et divers *												NC				ND				NE				NF					
Immobilisations corporelles en cours												IY				NG		118 719		NH		18 665 940		NI					
Avances et acomptes												IZ				OU				M7				OW					
Participations évaluées par mise en équivalence												I0		76 500		OX		76 500		OY				OZ					
Autres participations												I1				2B				2C				2D					
Autres titres immobilisés												I2				2E				2F		45 895		2G					
Prêts et autres immobilisations financières												I3		76 500		NJ		76 500		NK		45 895		2H					
TOTAL IV										I4						OK		195 219		OL		19 656 288		OM					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)																													

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage



(Handwritten signature)

Désignation de l'entreprise G.H.M. Néant

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	315 054	PF	42 789	PG		PH	357 842
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 319 043	PN	65 181	PO	58 691	PQ	1 325 533
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	928 967	PW	145 931	PX		PY	1 074 898
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 471 002	QA	676 142	QB	37 655	QC	8 909 489
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	6 308	QI	8 292	QJ		QK	14 600
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	541 427	QM	56 942	QN	22 372	QO	575 997
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	11 266 746	QV	752 489	QW	118 719	QX	11 900 516
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	11 581 800	OP	795 277	OQ	118 719	OR	12 296 358

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	3 710	R1		R2	5 118	R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
Inst. génerales, agenc. et am. des const.	S5	5 440	S6		S7	2 903	S8		S9		T1		T2
Inst. techniques, mat. et outillage	T3		T4	161 381	T5		T6	114 713	T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. génerales, agenc. am. divers	U1		U2	1	U3		U4	39	U5		U6	U7
	Matériel de transport	UR		UR		VI		V2	116	V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	15 141	V8		V9	6 389	W1		W2	W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2	9 151	X3	176 523	X4		X5	129 278	X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	9 151	NQ	176 523	NR		NS	129 278	NT		NU		NV
Total général avec effet (NP + NQ + NR)	NW		185 673	Total général dérogatoire (NS + NT + NU)		NY		129 278	Total général avec effet (NW - NY)		NZ		56 395

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032



(Handwritten signature)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		G. H. M.				Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	436 220	185 673	129 278	492 615	
	Dont majorations exceptionnelles de 20 %	D3		D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	436 220	185 673	129 278	492 615	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 081 035	4Y	71 126	1 009 909	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	1 145 806	337 000	202 170	1 280 636	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	192 385	6 640	5X	199 025	
	TOTAL II	5Z	2 419 226	343 640	273 296	2 489 570	
	Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
- corporelles		6E	6F	6G	6H		
sur - titres mis en équivalence		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
- titres de participation		9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisations financières (1)*		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
Sur stocks et en cours		6N	1 814 268	209 160	317 086	1 706 344	
Sur comptes clients		6T	13 696	6U	12 067	1 630	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y	6Z	7A	
TOTAL III		7B	1 827 965	209 160	329 152	1 707 974	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	4 683 411	738 473	731 726	4 690 159	
			- d'exploitation	UE	552 800	UF	602 448
			- financières	UG		UH	
			- exceptionnelles	UJ	185 673	UK	129 278
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuilles séparées selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sage



A

Designation de l'entreprise : G.H.M.		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				
		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an		
		1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	23 628	UR	US 23 628	
	Autres immobilisations financières	UT	22 267	UV	UW 22 267	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 979		3 979	
	Autres créances clients	UX	19 325 614	19 325 614		
	Créance représentative de titres (Prêts ou titres déposés en garantie) (Prêts ou titres déposés en garantie) UO		ZI			
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 964	1 964	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 254 251	1 254 251	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	87 561	87 561	
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)		VC	1 272 288	1 272 288	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	112 397	112 397		
Charges constatées d'avance		VS	73 033	73 033		
TOTAUX		VT	22 176 981	VU 22 127 108	VV 49 873	
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				
		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
		1	2	3	4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 992 451	822 553	2 798 491 1 371 407	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	17 250		17 250	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 410 658	13 410 658		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 881 776	1 881 776		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 698 735	1 698 735		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	71 337	71 337		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	339 547	339 547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VJ	1 017 394	1 017 394		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	389 968	389 968		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	23 819 117	VZ 19 631 969	2 815 741 1 371 407	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 040 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	484 968	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : C. #. N. :		Formulaire déposé au titre de NIR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							
Charges non admissibles en déduction du résultat (fisc.)	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	10 402	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	6 879	25 281
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sociétés D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	85 198	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		85 198
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	à long terme imposées aux taux de 0%						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		
- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparé DONT :	Intérêts excédentaires (art. 29-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité excédentaire)	SW		33 935
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							
Provisions et charges à payer non déductibles, anticomptaux, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme						
	- imposées au taux de 15% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0%						
	- imposées au taux de 19%						
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19%							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :				Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
				2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 233 B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*							
Majoration d'amortissement*							
Mesures d'incitation à l'investissement	Emploi des personnes handicapées (art. 44 bis)	K9		Investissements déductibles (art. 29)	L2		L5
	Plan de compétitivité (art. 41 bis)	L6		Surplus de trésorerie (art. 209C)	K3		PA
	ZFU-10 (art. 44 bis) et ZFU A1	OV		Montant d'investissement (art. 44 bis)	IF		XC
	Marque urbaine à dynamiser (art. 41 bis)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis)	PC		PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuille séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 1)	X9		Dont déduction exceptionnelle structure de crédit	YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 2)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 5)	YD		17 250
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit				ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							

© Sage



Handwritten signature

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XII	749 616
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XI	605 202
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	605 202

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage



[Signature]

Désignation de l'entreprise <u>G.H.M.</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	642	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	642	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	505 202	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	605 844	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	1 551 700	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
ENGAGEMENT RETRAITE	8X		8Y 71 126
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C38	9K	85 198	9L 64 649
PARTICIPATION	9M		9N 397 442
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU
	YN	85 198	YO 533 217

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD2020

Désignation de l'entreprise		G.R.M.		Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(718 479)	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB	107 420	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 066 882		- Autres réserves	ZD	2 040 983	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE		
	TOTAL I	OF	2 148 403		Autres répartitions	ZF		
					Report à nouveau	ZG		
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	2 148 403	
					TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	8 831 882	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	doit mentionner des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8		XQ	865 905	
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	6 438 757	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 588 509	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	2 514 959	
	— Autres comptes	doit mentionner versées aux organismes syndicaux et professionnels		ES		ST	8 381 368	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZI	28 621 380
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	370 251	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	469 978	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	840 229
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	14 884 881	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	11 369 178	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					OB	12 255 479	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					OS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1,32 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui encher 1 timbre 0	ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	33931171400036	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(605 202)	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NCY pour le régime de groupe)



(Handwritten signature)

Désignation de l'entreprise : G.H.M. Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Table with 6 columns: Nature et date d'acquisition des éléments cédés, Valeur d'origine, Valeur nette-réévaluée, Amortissements pratiqués en franchise d'impôt, Autres amortissements, Valeur résiduelle. Rows 1-12.

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Table with 6 columns: Prix de vente, Montant global de la plus value ou de la moins-value, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12,8%, 0%), Plus-values taxables à 19% (1). Rows 1-12.

Table with 6 columns: Description of adjustments (e.g., Fraction résiduelle de la provision spéciale, Amortissements irrégulièrement déduits), Court terme, Long terme, Plus-values taxables à 19% (1). Rows 13-19.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238-bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : G. H. M.		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois : 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		363
	YF	dont apprentis	5
	YG	dont handicapés	23
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		71 526 501
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		12 792
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	OX	TOTAL 1	71 539 292
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		2 551
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		232 630
Subventions d'exploitation reçues	OF		63 047
Variation positive des stocks	OD		2 510 946
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	OM	TOTAL 2	2 809 173
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON		37 032 562
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		17 268 464
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		62 568
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		8 748
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		16 763
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	OJ	TOTAL 3	54 389 106
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	19 959 360
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		19 959 360
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	
	GZ	au	
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOY-SD § Cotisation fiscale des entreprises : qualification des effectifs.

© Sage



(Handwritten signature)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 2 6 9 0 2 0 4 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE G.H.B.

ADRESSE (voic) RUE ANTOINE DUREINE

CODE POSTAL 52220 VILLE SOMMEVOIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2150000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SA Dénomination AGORA TECHNOLOGIES
N° SIREN (si société établie en France) 3 3 9 3 1 1 7 1 4 % de détention 100 Nb de parts ou actions 2150000
Adresse : N° Voie Rue Antoine DUREINE
Code Postal 52220 Commune SOMMEVOIRE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utilisez un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux réalisés en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 2 6 9 0 2 0 4 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE G.H.M.

ADRESSE (voie) RUE ANTOINE DURANGE

CODE POSTAL 52220 VILLE SOMMEVOIRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le :	01012019	et clos le :	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
G. H. N. 140 RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE France		140 RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE	
SIRET 5289020e200027			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SA AGORA TECHNOLOGIES
RUE ANTOINE DURENNE 52220 SOMMEVOIRE
SIRET : 33931171409036

B ACTIVITE

Activités exercées : METALLURGIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	605 202
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGTD FMI

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 10062020 Lieu : SOMMEVOIRE

Qualité : DIRECTEUR FINANCIER

Nom du signataire : M C CAMPAGNE 0310213007

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des taxes	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		f		g		
		h		i		j		
		k		l		m		
		n		o		p		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sé de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
	NOMBRE de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute personne physique ou morale (sauf)	Année ou cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités professionnels dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	8
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔT								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG-TERME IMPOSÉES À 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

GHM
Société par actions simplifiée
au capital de 21.500.000 Euros
Siège social : Rue Antoine Durenne – 52220 SOMMEVOIRE
R.C.S. : CHAUMONT 528.902.042.

Extrait du PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE Événé le

Le 25 juin 2020 à 13 h 45 à Sommevoire

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/19

10 JUL. 2020
Tribunal de Commerce
Chaumont

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1^{ère} RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2019, du compte de résultat et documents annexes, du rapport de gestion, l'Associé unique décide d'approuver les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître une perte de 199.149 € et lui donne quitus de sa gestion.

2^{ème} RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Associé unique décide d'approuver ledit rapport dans sa totalité.

3^{ème} RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit 199.149 € de la façon suivante :

ORIGINE :

Résultat déficitaire de l'exercice : 199.149 €

AFFECTATION :

Report à nouveau : 199.149 €

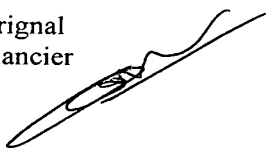
L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2018	Néant	NA	NA
2017	Néant	NA	NA
2016	Néant	NA	NA

5^{ème} RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires

Copie certifiée conforme à l'original
C CAMPAGNIE Directeur financier



GHM
Société par Actions Simplifiée
Rue A. Durenne - 52220 SOMMEVOIRE
Tél. 03 25 55 43 21 - Fax 03 25 55 62 88
Capital : 21 500 000 € - SIRET 528 902 042 00027

GHM
Société par actions simplifiée
au capital de 21.500.000 Euros
Siège social : Rue Antoine Durenne – 52220 SOMMEVOIRE
R.C.S. : CHAUMONT 528.902.042.

Arrivé le

10 JUL. 2020

Tribunal de Commerce

Extrait du PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt
Le 25 juin à 13 heures 45

La Société AGORA, SA au capital de 765.000 Euros dont le siège social est situé rue Antoine Durenne 52220 SOMMEVOIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chaumont sous le n° B339.311.714, représentée par :

Monsieur Marc MAJKA

Associé Unique de la Société G.H.M. – 52220 SOMMEVOIRE

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31/12/2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M. Marc MAJKA, Président.

II – A PRIS LES DECISIONS SE RAPPORTANT A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.19 et quitus au Président
2. Approbation du rapport général du Commissaire aux Comptes,
3. Affectation des résultats,
4. Actionnariat des salariés
5. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.
6. Questions diverses.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/19

1^{ère} RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2019, du compte de résultat et documents annexes, du rapport de gestion, l'Associé unique décide d'approuver les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître une perte de 199.149 € et lui donne quitus de sa gestion.

2^{ème} RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Associé unique décide d'approuver ledit rapport dans sa totalité.

3^{ème} RESOLUTION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit 199.149 € de la façon suivante :

ORIGINE :

Résultat déficitaire de l'exercice : 199.149 €

AFFECTATION :

Report à nouveau : 199.149 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
2018	Néant	NA	NA
2017	Néant	NA	NA
2016	Néant	NA	NA

...

5^{ème} RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et le Président.

L'Associé Unique

Le Président

Marc MAJKA

Marc MAJKA

Copie certifiée conforme à l'original
C CAMPAGNIE Directeur Financier



GHM

Société par Actions Simplifiée
Rue A. Durenne - 52220 SOMMEVOIRE
Tél. 03 25 55 43 21 - Fax 03 25 55 62 88
Capital : 21 500 000 € - SIRET 528 902 042 00027

Copie Certifiée Conforme à l'original

L'annexe au bilan de l'entreprise G.H.M. fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice d'une durée de 12 mois, clos le 31 décembre 2019.

G.H.M.
Société par Actions Simplifiée
Rue A. Durenne - 52220 SOMMEVOIRE
Tél. 03 25 55 43 21 - Fax 03 25 55 62 88

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total est de 51.028.189 € ainsi qu'au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et qui se traduit par une perte de 199.149 € après dotation aux amortissements et provisions pour : 1.348.078 €.

Les éléments d'information qui ne présentent pas de caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

Arrivés
10 JUL. 2020
Tribunal de Commerce
Chaumont

A. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE N° 1 - PRINCIPES GENERAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent, tant en ce qui concerne les méthodes d'évaluation que le mode de présentation. Ils sont présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société « Les Fontes d'Art de Dommartin » a été absorbée par la société « GHM » le 26 décembre 2019. Un boni de fusion a été constaté sur l'exercice dans les capitaux propres.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

L'épidémie de Covid-19 génère depuis le début de l'année 2020 une crise sanitaire mondiale et a conduit les autorités françaises, après la déclaration par l'OMS de cette épidémie en tant que pandémie, à prendre des mesures exceptionnelles. Notre société, en plus des mesures de protection sanitaire des salariés, a mis en place une gestion de crise qui a consisté notamment à prendre les mesures suivantes :

- Fermeture des agences
- Fermeture partielle du siège
- Mise en place du chômage partiel et du télétravail
- Demande de reports d'échéances fiscales et sociales

Page - 1 -

- Demande de reports d'échéances sur les emprunts bancaires

Cette crise sanitaire est un évènement post clôture qui n'a pas de lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture et n'a donc pas d'impact sur les comptes clos le 31/12/2019.

L'impact financier sur les comptes 2020 n'a pas pu faire l'objet d'une estimation à ce jour.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

NOTE N° 2 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	VB au 31.12.2018	Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	VB au 31.12.2019
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	1 143 718	735			1 144 453
Total Immobilisations incorporelles	1 143 718	735			1 144 453
Terrains	53 816				53 816
Construction sur sol propre	1 864 094	976 601	3 500	58 691	2 785 503
Installations générales, aménagements des constructions	1 806 690	866 261			2 672 951
Installations tech. Matériels et outillages industriels	9 281 263	2 598 176	245 579	37 655	12 078 760
Matériel de transport	26 316				26 316
Matériel de bureau et informatique	687 169	35 719	-8 603	22 372	700 515
Immobilisations corporelles en cours	561 946	26 610	-240 476		348 080
Total Immobilisations corporelles	14 281 293	4 503 366		118 719	18 665 940
Autres participations		76 500		76 500	
Prêts et autres immobilisations financières	45 727	168			45 895
Total immobilisations financières	45 727	76 668		76 500	45 727
TOTAL GENERAL	15 470 737	4 580 769		195 219	19 856 288

Amortissements	VB au 31.12.2018	Dotations	Virement de poste à poste	Reprises	VB au 31.12.2019
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	315 054	42 789			357 842
Total Immobilisations incorporelles	315 054	42 789			357 842
Terrains					
Construction sur sol propre	1 319 043	65 181		58 691	1 325 533
Installations générales, aménagements des constructions	928 967	145 931			1 074 898
Installations tech. Matériels et outillages industriels	8 471 002	476 142		37 655	8 909 489
Matériel de transport	6 308	8 292			14 600
Matériel de bureau et informatique	541 427	56 942		22 372	575 997
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations corporelles	11 266 746	752 489		118 719	11 900 516
TOTAL GENERAL	11 581 800	795 277		118 719	12 258 358

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvements nets des amort. En fin d'exercice
Autres postes d'Immobilisations incorporelles							
Construction sur sol propre	3 710			5 118			-1 408
Installations générales, aménagements des constructions	5 440			2 903			-2 903
Installations tech. Matériels et outillages industriels		161 382		114 752			46 630
Matériel de transport				116			-116
Matériel de bureau et informatique		15 141		6 389			8 751
TOTAL GENERAL	9 151	176 523		129 278			56 395

NOTE N° 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation sur les actifs, réglementation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005 (CRC 2004-06 et CRC 2002-10)

La dotation des amortissements dérogatoires a été comptabilisée en amortissements exceptionnels pour un montant de 186 K€, et une reprise a été constatée pour 129 K€.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ne sont pas déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant qui reste comptabilisé à son coût historique mais sont réintégréées aux comptes de résultat sociaux au fur et à mesure de l'amortissement du bien.

Les durées d'amortissement fiscales retenues sont des durées d'usage fiscale.

Les durées d'amortissement comptables retenues correspondent aux durées réelles d'utilisation attendues lors de l'investissement, à savoir :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels : de 3 ans à 10 ans

Immobilisations corporelles :

Constructions : de 12 ans à 20 ans

Agencements et aménagements des constructions : de 5 ans à 10 ans

Installations techniques, matériel et outillage : de 5 ans à 10 ans

Installations générales : de 5 ans à 10 ans

Matériel de transport : de 3 ans à 5 ans

Mobilier et matériel de bureau : de 3 ans à 7 ans

Dans le cadre des nouvelles règles comptables sur les actifs incorporels, introduites par le règlement N°2015-06 et applicables au 01 Janvier 2016, la société a analysé la composition de ce poste.

Ce dernier enregistre deux fonds commerciaux :

Fonds de commerce de Dommartin pour 6 097,96 € constaté lors de la création de la société « les Fontes d'Art de Dommartin » en Octobre 1989.

Fonds de commerce relatif à Lyon (correspondant au rachat de l'agence commerciale de la représentation de M Jean Paul Cacarié) pour 670 456,20€ obtenu le 30 Novembre 2009 par fusion absorption de la société « agence Jean Paul CACARIE SA ».

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds de commerce n'ont pas une durée de vie limitée, et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Conformément à la nouvelle réglementation, ces fonds de commerce non amortis ont fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice, ayant pour objet d'estimer la valeur actuelle de ces derniers. La valeur actuelle, déterminée sur la valeur de marché basée sur un multiple d'EBITDA, étant supérieure à la valeur comptable du fonds de commerce au 31/12/2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur estimée des titres au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition.

NOTE N° 5 - STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements, marchandises sont valorisés suivant la méthode du PMP.

La dépréciation des stocks de matières premières est basée sur les consommations des articles.

Les articles non movimentés depuis plus de 3 ans sont dépréciés à 100%, et ceux non movimentés depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 75 %.

Les stocks de produits, les en-cours de production, sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production ainsi que les amortissements des biens y concourant.

Les stocks de produits finis et encours de fonte sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 5 ans : dépréciation à 100%

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 75%

Les stocks de produits finis et encours d'acier sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 100%

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 2 ans : dépréciation à 75%

MONTANT DES STOCKS NETS

	2019	2018
Matières premières et Approvisionnements	4 485 413	3 449 818
Produits en cours	7 043 393	5 434 841
Produits finis	3 039 765	2 558 856

NOTE N° 6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Information fournie au tableau n° 2057.

Les créances sont comptabilisées au cours historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

NOTE N° 7 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Nature des charges	Montants
Charges d'exploitation	73 033
Charges financières	
Total	73 033

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

NOTE N° 8 – ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Information fournie au tableau n°2057.

NOTE N°9 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

Postes concernés	Nature des charges	Montants	Dont : Montant susceptible d'être considérés comme provisions
Emprunts, dettes financières	Int. Courus sur emprunts Agios trimestriels ;	160	160
	Int. Sur participation sal.	264	264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Fournisseurs factures non parvenues	3 445 888	
Dettes fiscales et sociales	Pers primes semestrielles	250 700	250 700
	Congés payés	1 551 700	1 551 700
	Charges sociales sur primes semestrielles	110 600	110 600
	Charges sociales sur Congés payés	666 400	666 400
	C3S	83 970	83 970
	Taxe de formation professionnelle	86 267	86 267
	Taxe d'apprentissage	12 255	12 255
	Effort construction	55 150	55 150
Autres dettes	Autres impôts à payer		
	Commissions à payer	204 309	204 309
	TOTAL	6 467 663	3 021 775

D. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2019	2018
France	69 482 012	72 655 118
Export	1 898 452	3 891 753
TOTAL	71 526 501	74 553 570

NOTE N° 11 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion		Sur opérations de gestion	
Produits sur exercices antérieurs	343 474	Charges sur exercices antérieurs	11 825
Client	576	Pénalités de retard	548 745
		Divers	3 200
Sur opérations en capital		Sur opérations en capital	
Cessions immobilières	12 792		
Subvention sur investissement	64 137		
Sur transfert de charges		Dotations exceptionnelles	
Reprises sur amort dérogatoires	129 278	Dotations sur amort dérogatoires	185 673

E. AUTRES INFORMATIONS

NOTE N° 12 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Catégorie d'engagement	Total	Filiales	Participations	Autres entrep. liées	Autres
ENGAGEMENTS DONNES					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Effets escomptés non échus					
Créances cédées					
Cautions bancaires	65 940				65 940
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	597 751				597 751
Engagement en matière de retraite					
ENGAGEMENTS RECUS					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	531 811				531 811
Engagements réciproques					

* Garantie du crassier 381 123

* Mise en sécurité du site 150 688

NOTE N° 13 – CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi)

Le CICE est depuis le 1 janvier 2019 intégré dans les charges du personnel.

NOTE N° 14 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Nature des garanties
Emprunts et dettes financières	1 780 310	Nantissements
Total N	1 780 310	
Total N-1	384 601	

Les nantissements portent sur le capital restant dû au 31/12/19 des emprunts en cours.

NOTE N° 15 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions	2 150 000	2 150 000
Valeur nominale de l'action	10,00 €	10,00 €

NOTE N° 16 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres N-1	24 354 238
- Boni de fusion	440 296
- Résultat de l'exercice	-199 149
- Subventions d'investissement	19 558
- Provisions réglementées	56 396
Capitaux propres N	24 671 339

EFFECTIFS

NOTE N° 17 - EFFECTIF PAR CATEGORIE

Année	Ingénieurs et cadres	Maitrise et techniciens	Ouvriers et employés	Total
2017	58	79	210	347
2018	59	80	215	354
2019	56	83	221	360

NOTE N° 18 - ENGAGEMENT RETRAITE

La provision pour engagement de retraite est calculée en faisant application de la convention collective, pour l'ensemble du personnel dès le jour de l'embauche.

Le montant de la provision au 31/12/2019 est de : 2.219 K€ couvert partiellement à hauteur de 798 K€ auprès de la CMAV et de 411 K€ auprès du CIC, et répartis au prorata de la provision lors de l'opération d'apport partiel d'actif. Le montant non couvert figure en provision au bilan. Une reprise de provision a été comptabilisée à hauteur de 71 K€ sur l'exercice.

Cette provision est calculée selon une méthode rétrospective des unités de crédit projetées dont les principes sont les suivants :

Pour chaque salarié les droits au terme (à l'âge du départ en retraite) sont déterminés d'après le barème d'attribution des droits, en fonction de l'ancienneté totale qu'il aura acquise à cette échéance. La Valeur Actuelle Probable des droits totaux, affichée dans les résultats, est calculée sur la base de ces droits au terme et du salaire projeté.

Les droits acquis à la date de l'évaluation sont calculés à partir des droits au terme au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à son départ à la retraite. La PBO (ou dette actuarielle) est la Valeur Actuelle Probable de l'indemnité correspondant aux « droits acquis », valorisée avec le salaire projeté.

Hypothèses : Taux d'actualisation = 1.20% ; Taux de charges sociales ouvriers = 41%, cadres = 46%.

NOTE N° 19 - ENGAGEMENT MEDAILLES DU TRAVAIL

Les médailles du travail sont provisionnées au bilan.

La provision pour engagement Médailles du Travail s'élève à un montant de 199 K€ au 31/12/2019, après une dotation de provision de 6.640 € sur l'exercice.

NOTE N° 20 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Selon l'article 312-1 du PCG, une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est née au cours de l'exercice et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendu de celle-ci.

Nature des provisions	Au 31/12/2018	Dotations	Reprise	Au 31/12/2019
Provision pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	436 220	185 673	129 278	492 615
Total Provisions réglementées	436 220	185 673	129 278	492 615
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 081 035		71 126	1 009 909
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	1 145 806	337 000	202 170	1 280 636
Autres provisions pour risques et charges	192 385	6 640		199 025
Total Provisions pour risques et charges	2 419 226	343 640	273 296	2 489 570
Prov pour dépréciation sur titres et participations				
Prov pour dépréciation sur stock et en cours	1 814 268	209 160	317 085	1 706 344
Prov pour dépréciation des créances clients	13 696		12 067	1 630
Autres provisions				
Total Provisions pour dépréciation	1 827 965	209 160	329 152	1 707 974
TOTAL	4 683 411	738 473	731 726	4 690 159
Dotations d'exploitation		552 800	602 448	
Dotations financières				
Dotations Exceptionnelles		185 673	129 278	

NOTE N° 21 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au titre de l'exercice.

NOTE N° 22– DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Depuis le 01 janvier 2015 le Compte Personnel de Formation (CPF) se substitue au Droit Individuel de Formation (DIF). Le CPF est rattaché à la personne et non pas au contrat de travail, et ne fait pas l'objet d'un suivi particulier par l'entreprise.

NOTE N° 23 – INTEGRATION FISCALE

GHM est société filiale au titre de l'intégration fiscale avec pour société mère AGORA Technologies.

La convention d'intégration du groupe Agora Technologies est basée sur le principe de neutralité fiscale entre les sociétés intégrées, en respect de la convention type agréée par l'Administration Fiscale. De ce fait, chaque société du groupe supporte sa propre charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

NOTE N° 24– IMPÔT SOCIETES

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Base	Impôt
ACCROISSEMENTS		
Provision pour hausse de prix	0	0
ALLEGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation		
C3S	85 198	23 855
Effort construction	0	0
Participation des salariés	0	0
Indemnité de fin de carrière	1 009 909	282 775
TOTAL Allègements	1 095 107	306 630

NOTE N° 25 – Crédit-bail :

Néant

NOTE N° 26 – CONSOLIDATION

GHM est société filiale de la consolidation du groupe AGORA Technologies.



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Arrivé le
10 JUL. 2020
Tribunal de Commerce
Chaumont

GHM SAS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Copie Certifiée Conforme à l'original.

GHM

Société par Actions Simplifiée
Rue A. Durenne - 52220 SOMMEVOIRE
Tél. 03 25 55 43 21 - Fax 03 25 55 62 88
Capital : 21 500 000 € - SIRET 528 902 042 00027

Exercice clos le 31 décembre 2019

GHM SAS

Rue Antoine Durenne 52220 SOMMEVOIRE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
77572641705799 RCS NANTERRE



A



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

GHM SAS

Rue Antoine Durenne 52220 SOMMEVOIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'associé unique de la société GHM SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GHM SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
77572641705799 RCS NANTERRE



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 28 mai 2020, adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

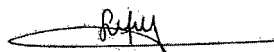
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 10 juin 2020

KPMG



Jean-Sébastien Hopp
Associé

Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

G.H.M.

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	467 899	357 842	110 057	152 110
Fonds commercial	676 554		676 554	676 554
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 144 453	357 842	786 611	828 664
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	53 816		53 816	53 816
Constructions	5 458 454	2 400 430	3 058 024	1 422 774
Installations techniques, matériel et outillage industriel	12 078 760	8 909 489	3 169 270	810 261
Autres immobilisations corporelles	726 830	590 596	136 234	165 750
Immobilisations en cours	348 080		348 080	561 946
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 665 940	11 900 516	6 765 424	3 014 547
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	23 628		23 628	23 628
Autres immobilisations financières	22 267		22 267	22 099
TOTAL immobilisations financières :	45 895		45 895	45 727
ACTIF IMMOBILISÉ	19 856 288	12 258 358	7 597 930	3 888 938
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	4 959 674	474 261	4 485 413	3 449 818
Stocks d'en-cours de production de biens	8 040 838	997 444	7 043 393	5 434 841
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	3 274 403	234 638	3 039 765	2 558 856
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	16 274 915	1 706 344	14 568 571	11 443 515
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	19 329 593	1 630	19 327 963	20 537 895
Autres créances	2 728 460		2 728 460	1 164 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	22 058 053	1 630	22 056 423	21 702 091
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	514 659		514 659	5 019 025
Disponibilités	6 217 573		6 217 573	4 752 950
Charges constatées d'avance	73 033		73 033	63 359
TOTAL disponibilités et divers :	6 805 264		6 805 264	9 835 334
ACTIF CIRCULANT	45 138 232	1 707 974	43 430 259	42 980 941
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	64 994 521	13 966 332	51 028 189	46 869 878

© Sage

Page 3



(Signature)

Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

G.H.M.

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 21 500 000	21 500 000	21 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	440 296	
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	107 603	183
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 040 983	
Report à nouveau		(718 479)
Résultat de l'exercice	(199 149)	2 866 882
TOTAL situation nette :	23 889 734	23 648 587
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	288 989	269 431
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	492 615	436 220
CAPITAUX PROPRES	24 671 339	24 354 238
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 489 570	2 419 226
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 489 570	2 419 226
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 992 451	1 437 662
Emprunts et dettes financières divers	1 034 644	1 035 197
TOTAL dettes financières :	6 027 095	2 472 859
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	48 163	88 163
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 410 658	11 362 871
Dettes fiscales et sociales	3 991 395	5 561 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	389 968	611 306
TOTAL dettes diverses :	17 792 021	17 535 394
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	23 867 280	20 096 415
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	51 028 189	46 869 878

Compte de Résultat (Première Partie)

G.H.M.

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N)	Net (N-1)
			31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises	715 943	27 964	743 907	
Production vendue de biens	66 922 527	2 016 525	68 939 052	72 173 729
Production vendue de services	1 843 542		1 843 542	2 379 841
Chiffres d'affaires nets	69 482 012	2 044 489	71 526 501	74 553 570
			1 364 530	1 000 993
Production stockée			232 630	
Production immobilisée			63 047	76 232
Subventions d'exploitation			630 534	284 733
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2 551	409
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			73 819 793	75 915 936
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			136 720	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 395 770	25 974 179
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(1 146 415)	177 182
Autres achats et charges externes			28 621 380	24 592 277
TOTAL charges externes :			54 007 455	50 743 638
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			840 229	957 131
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			13 191 204	13 532 150
Charges sociales			4 414 122	4 783 572
TOTAL charges de personnel :			17 605 326	18 315 722
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			795 277	581 610
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			209 160	533 745
Dotations aux provisions pour risques et charges			343 640	315 158
TOTAL dotations d'exploitation :			1 348 078	1 430 514
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			16 763	3 855
CHARGES D'EXPLOITATION			73 817 851	71 450 860
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 942	4 465 077

Compte de Résultat (Seconde Partie)

G.H.M.

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 942	4 465 077
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	494	477
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	26 176	39 548
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	26 670	40 026
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	28 390	14 089
Différences négatives de change	186	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	28 576	14 089
RÉSULTAT FINANCIER	(1 906)	25 936
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	37	4 491 013
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	344 051	244 677
Produits exceptionnels sur opérations en capital	76 928	81 568
Reprises sur provisions et transferts de charges	129 278	98 050
	550 257	424 296
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	563 769	206 053
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		34 638
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	185 673	78 518
	749 442	319 209
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(199 186)	105 087
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		397 442
Impôts sur les bénéfices		1 331 776
TOTAL DES PRODUITS	74 396 720	76 380 257
TOTAL DES CHARGES	74 595 869	73 513 375
BÉNÉFICE OU PERTE	(199 149)	2 866 882

L'annexe au bilan de l'entreprise G.H.M. fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice d'une durée de 12 mois, clos le 31 décembre 2019.

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, dont le total est de 51.028.189 € ainsi qu'au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et qui se traduit par une perte de 199.149 € après dotation aux amortissements et provisions pour : 1.348.078 €.

Les éléments d'information qui ne présentent pas de caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

A. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE N° 1 - PRINCIPES GENERAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent, tant en ce qui concerne les méthodes d'évaluation que le mode de présentation. Ils sont présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société « Les Fontes d'Art de Dommartin » a été absorbée par la société « GHM » le 26 décembre 2019. Un boni de fusion a été constaté sur l'exercice dans les capitaux propres.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

L'épidémie de Covid-19 génère depuis le début de l'année 2020 une crise sanitaire mondiale et a conduit les autorités françaises, après la déclaration par l'OMS de cette épidémie en tant que pandémie, à prendre des mesures exceptionnelles. Notre société, en plus des mesures de protection sanitaire des salariés, a mis en place une gestion de crise qui a consisté notamment à prendre les mesures suivantes :

- Fermeture des agences
- Fermeture partielle du siège
- Mise en place du chômage partiel et du télétravail
- Demande de reports d'échéances fiscales et sociales

- Demande de reports d'échéances sur les emprunts bancaires

Cette crise sanitaire est un évènement post clôture qui n'a pas de lien direct et prépondérant avec une situation existante à la clôture et n'a donc pas d'impact sur les comptes clos le 31/12/2019.

L'impact financier sur les comptes 2020 n'a pas pu faire l'objet d'une estimation à ce jour.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

NOTE N° 2 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	VB au 31.12.2018	Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	VB au 31.12.2019
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	1 143 718	735			1 144 453
Total Immobilisations incorporelles	1 143 718	735			1 144 453
Terrains	53 816				53 816
Construction sur sol propre	1 864 094	976 601	3 500	58 691	2 785 503
Installations générales, aménagements des constructions	1 806 690	866 261			2 672 951
Installations tech. Matériels et outillages industriels	9 281 263	2 598 176	245 579	37 655	12 078 760
Matériel de transport	26 316				26 316
Matériel de bureau et informatique	687 169	35 719	-8 603	22 372	700 515
Immobilisations corporelles en cours	561 946	26 610	-240 476		348 080
Total Immobilisations corporelles	14 281 293	4 503 366		118 719	18 665 940
Autres participations		76 500		76 500	
Prêts et autres immobilisations financières	45 727	168			45 895
Total immobilisations financières	45 727	76 668		76 500	45 727
TOTAL GENERAL	15 470 737	4 580 769		195 219	19 856 288

Amortissements	VB au 31.12.2018	Dotations	Virement de poste à poste	Reprises	VB au 31.12.2019
Autres postes d'Immobilisations incorporelles	315 054	42 789			357 842
Total Immobilisations incorporelles	315 054	42 789			357 842
Terrains					
Construction sur sol propre	1 319 043	65 181		58 691	1 325 533
Installations générales, aménagements des constructions	928 967	145 931			1 074 898
Installations tech. Matériels et outillages industriels	8 471 002	476 142		37 655	8 909 489
Matériel de transport	6 308	8 292			14 600
Matériel de bureau et informatique	541 427	56 942		22 372	575 997
Immobilisations corporelles en cours					
Total Immobilisations corporelles	11 266 746	752 489		118 719	11 900 516
TOTAL GENERAL	11 581 800	795 277		118 719	12 258 358

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvements nets des amort. En fin d'exercice
Autres postes d'Immobilisations incorporelles							
Construction sur sol propre	3 710			5 118			-1 408
Installations générales, aménagements des constructions	5 440			2 903			-2 903
Installations tech. Matériels et outillages industriels		161 382		114 752			46 630
Matériel de transport				116			-116
Matériel de bureau et informatique		15 141		6 389			8 751
TOTAL GENERAL	9 151	176 523		129 278			56 395

NOTE N° 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation sur les actifs, réglementation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005 (CRC 2004-06 et CRC 2002-10)

La dotation des amortissements dérogatoires a été comptabilisée en amortissements exceptionnels pour un montant de 186 K€, et une reprise a été constatée pour 129 K€.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ne sont pas déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant qui reste comptabilisé à son coût historique mais sont réintégrées aux comptes de résultat sociaux au fur et à mesure de l'amortissement du bien.

Les durées d'amortissement fiscales retenues sont des durées d'usage fiscale.

Les durées d'amortissement comptables retenues correspondent aux durées réelles d'utilisation attendues lors de l'investissement, à savoir :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels : de 3 ans à 10 ans

Immobilisations corporelles :

Constructions : de 12 ans à 20 ans

Agencements et aménagements des constructions : de 5 ans à 10 ans

Installations techniques, matériel et outillage : de 5 ans à 10 ans

Installations générales : de 5 ans à 10 ans

Matériel de transport : de 3 ans à 5 ans

Mobilier et matériel de bureau : de 3 ans à 7 ans

Dans le cadre des nouvelles règles comptables sur les actifs incorporels, introduites par le règlement N°2015-06 et applicables au 01 Janvier 2016, la société a analysé la composition de ce poste.

Ce dernier enregistre deux fonds commerciaux :

Fonds de commerce de Dommartin pour 6 097,96 € constaté lors de la création de la société « les Fontes d'Art de Dommartin » en Octobre 1989.

Fonds de commerce relatif à Lyon (correspondant au rachat de l'agence commerciale de la représentation de M Jean Paul Cacarié) pour 670 456,20€ obtenu le 30 Novembre 2009 par fusion absorption de la société « agence Jean Paul CACARIE SA ».

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds de commerce n'ont pas une durée de vie limitée, et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Conformément à la nouvelle réglementation, ces fonds de commerce non amortis ont fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de l'exercice, ayant pour objet d'estimer la valeur actuelle de ces derniers. La valeur actuelle, déterminée sur la valeur de marché basée sur un multiple d'EBITDA, étant supérieure à la valeur comptable du fonds de commerce au 31/12/2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

NOTE N° 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur estimée des titres au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition.

NOTE N° 5 - STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements, marchandises sont valorisés suivant la méthode du PMP.

La dépréciation des stocks de matières premières est basée sur les consommations des articles.

Les articles non movimentés depuis plus de 3 ans sont dépréciés à 100%, et ceux non movimentés depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 75 %.

Les stocks de produits, les en-cours de production, sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production ainsi que les amortissements des biens y concourant.

Les stocks de produits finis et encours de fonte sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 5 ans : dépréciation à 100%
- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 75%

Les stocks de produits finis et encours d'acier sont dépréciés selon la méthode suivante :

- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 3 ans : dépréciation à 100%
- Lorsqu'aucune variation de quantité en stock n'est constatée depuis 2 ans : dépréciation à 75%

MONTANT DES STOCKS NETS

	2019	2018
Matières premières et Approvisionnements	4 485 413	3 449 818
Produits en cours	7 043 393	5 434 841
Produits finis	3 039 765	2 558 856

NOTE N° 6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Information fournie au tableau n° 2057.

Les créances sont comptabilisées au cours historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

NOTE N° 7 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Nature des charges	Montants
Charges d'exploitation	73 033
Charges financières	
Total	73 033

C. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

NOTE N° 8 – ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Information fournie au tableau n°2057.

NOTE N°9 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

Postes concernés	Nature des charges	Montants	Dont : Montant susceptibles d'être considérés comme provisions
Emprunts, dettes financières	Int. Courus sur emprunts Agios trimestriels ;	160	160
	Int. Sur participation sal.	264	264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Fournisseurs factures non parvenues	3 445 888	
Dettes fiscales et sociales	Pers primes semestrielles	250 700	250 700
	Congés payés	1 551 700	1 551 700
	Charges sociales sur primes semestrielles	110 600	110 600
	Charges sociales sur Congés payés	666 400	666 400
	C3S	83 970	83 970
	Taxe de formation professionnelle	86 267	86 267
	Taxe d'apprentissage	12 255	12 255
	Effort construction	55 150	55 150
Autres dettes	Autres impôts à payer		
	Commissions à payer	204 309	204 309
	TOTAL	6 467 663	3 021 775

D. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2019	2018
France	69 482 012	72 655 118
Export	1 898 452	3 891 753
TOTAL	71 526 501	74 553 570

NOTE N° 11 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion		Sur opérations de gestion	
Produits sur exercices antérieurs	343 474	Charges sur exercices antérieurs	11 825
Client	576	Pénalités de retard	548 745
		Divers	3 200
Sur opérations en capital		Sur opérations en capital	
Cessions immobilières	12 792		
Subvention sur investissement	64 137		
Sur transfert de charges		Dotations exceptionnelles	
Reprises sur amort dérogatoires	129 278	Dotations sur amort dérogatoires	185 673

E. AUTRES INFORMATIONS

NOTE N° 12 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Catégorie d'engagement	Total	Filiales	Participations	Autres entrep. liées	Autres
ENGAGEMENTS DONNES					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Effets escomptés non échus					
Créances cédées					
Cautions bancaires	65 940				65 940
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	597 751				597 751
Engagement en matière de retraite					
ENGAGEMENTS RECUS					
Crédit bail mobilier					
Crédit bail immobilier					
Avals, cautions, garanties *	531 811				531 811
TOTAL	531 811				531 811
Engagements réciproques					

* Garantie du crassier 381 123

* Mise en sécurité du site 150 688

NOTE N° 13 – CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi)

Le CICE est depuis le 1 janvier 2019 intégré dans les charges du personnel.

NOTE N° 14 - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Nature des garanties
Emprunts et dettes financières	1 780 310	Nantissements
Total N	1 780 310	
Total N-1	384 601	

Les nantissements portent sur le capital restant dû au 31/12/19 des emprunts en cours.

NOTE N° 15 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions	2 150 000	2 150 000
Valeur nominale de l'action	10,00 €	10,00 €

NOTE N° 16 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres N-1	24 354 238
- Boni de fusion	440 296
- Résultat de l'exercice	-199 149
- Subventions d'investissement	19 558
- Provisions réglementées	56 396
Capitaux propres N	24 671 339

EFFECTIFS**NOTE N° 17 - EFFECTIF PAR CATEGORIE**

Année	Ingénieurs et cadres	Maitrise et techniciens	Ouvriers et employés	Total
2017	58	79	210	347
2018	59	80	215	354
2019	56	83	221	360

NOTE N° 18 - ENGAGEMENT RETRAITE

La provision pour engagement de retraite est calculée en faisant application de la convention collective, pour l'ensemble du personnel dès le jour de l'embauche.

Le montant de la provision au 31/12/2019 est de : 2.219 K€ couvert partiellement à hauteur de 798 K€ auprès de la CMAV et de 411 K€ auprès du CIC, et répartis au prorata de la provision lors de l'opération d'apport partiel d'actif. Le montant non couvert figure en provision au bilan. Une reprise de provision a été comptabilisée à hauteur de 71 K€ sur l'exercice.

Cette provision est calculée selon une méthode rétrospective des unités de crédit projetées dont les principes sont les suivants :

Pour chaque salarié les droits au terme (à l'âge du départ en retraite) sont déterminés d'après le barème d'attribution des droits, en fonction de l'ancienneté totale qu'il aura acquise à cette échéance. La Valeur Actuelle Probable des droits totaux, affichée dans les résultats, est calculée sur la base de ces droits au terme et du salaire projeté.

Les droits acquis à la date de l'évaluation sont calculés à partir des droits au terme au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à son départ à la retraite. La PBO (ou dette actuarielle) est la Valeur Actuelle Probable de l'indemnité correspondant aux « droits acquis », valorisée avec le salaire projeté.

Hypothèses : Taux d'actualisation = 1.20% ; Taux de charges sociales ouvriers = 41%, cadres = 46%.

NOTE N° 19 - ENGAGEMENT MEDAILLES DU TRAVAIL

Les médailles du travail sont provisionnées au bilan.

La provision pour engagement Médailles du Travail s'élève à un montant de 199 K€ au 31/12/2019, après une dotation de provision de 6.640 € sur l'exercice.

NOTE N° 20 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Selon l'article 312-1 du PCG, une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est née au cours de l'exercice et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendu de celle-ci.

Nature des provisions	Au 31/12/2018	Dotation	Reprise	Au 31/12/2019
Provision pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	436 220	185 673	129 278	492 615
Total Provisions réglementées	436 220	185 673	129 278	492 615
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 081 035		71 126	1 009 909
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	1 145 806	337 000	202 170	1 280 636
Autres provisions pour risques et charges	192 385	6 640		199 025
Total Provisions pour risques et charges	2 419 226	343 640	273 296	2 489 570
Prov pour dépréciation sur titres et participations				
Prov pour dépréciation sur stock et en cours	1 814 268	209 160	317 085	1 706 344
Prov pour dépréciation des créances clients	13 696		12 067	1 630
Autres provisions				
Total Provisions pour dépréciation	1 827 965	209 160	329 152	1 707 974
TOTAL	4 683 411	738 473	731 726	4 690 159
Dotations d'exploitation		552 800	602 448	
Dotations financières				
Dotations Exceptionnelles		185 673	129 278	

NOTE N° 21 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au titre de l'exercice.

NOTE N° 22– DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Depuis le 01 janvier 2015 le Compte Personnel de Formation (CPF) se substitue au Droit Individuel de Formation (DIF). Le CPF est rattaché à la personne et non pas au contrat de travail, et ne fait pas l'objet d'un suivi particulier par l'entreprise.

NOTE N° 23 – INTEGRATION FISCALE

GHM est société filiale au titre de l'intégration fiscale avec pour société mère AGORA Technologies.

La convention d'intégration du groupe Agora Technologies est basée sur le principe de neutralité fiscale entre les sociétés intégrées, en respect de la convention type agréée par l'Administration Fiscale. De ce fait, chaque société du groupe supporte sa propre charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

NOTE N° 24– IMPÔT SOCIETES

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Base	Impôt
ACCROISSEMENTS		
Provision pour hausse de prix	0	0
ALLEGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation		
C3S	85 198	23 855
Effort construction	0	0
Participation des salariés	0	0
Indemnité de fin de carrière	1 009 909	282 775
TOTAL Allègements	1 095 107	306 630

NOTE N° 25 – Crédit-bail :

Néant

NOTE N° 26 – CONSOLIDATION

GHM est société filiale de la consolidation du groupe AGORA Technologies.

Désignation de l'entreprise :		G. H. M.		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	23 628	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	22 267	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 979		3 979	
	Autres créances clients		UX	19 325 614	19 325 614		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 964	1 964		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 254 251	1 254 251	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	87 561	87 561	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	1 272 288	1 272 288		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	112 397	112 397		
	Charges constatées d'avance		VS	73 033	73 033		
	TOTAUX			VT	22 176 981	VU	22 127 108
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			VV	49 873
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 992 451	822 553	2 798 491	1 371 407
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	17 250		17 250		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 410 658	13 410 658			
Personnel et comptes rattachés		8C	1 881 776	1 881 776			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 698 735	1 698 735			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	71 337	71 337		
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	339 547	339 547			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 017 394	1 017 394			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	389 968	389 968			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	23 819 117	VZ	19 631 969	2 815 741
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 040 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	484 968			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							